



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 7 AVRIL 2021 à 20h30

Le mercredi **sept Avril deux mil vingt et un**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 à la salle des fêtes, sous la présidence de Ingrid BONA, le Maire.

Membres en exercice : 14

Date de la convocation : 30/03/2021 Présents : 11

Date d’Affichage : 8/04/2021 Votants : 14

Etaient présents :

Mesdames Ingrid BONA, Claudine DUVAL, Virginie GLATIGNY, Corinne LEBRETON, Marianne LEROUX,
Messieurs Vincent DUVAL, Julian GUILLIOT, Simon GUILLIOT, Henrik HIBLOT, Robin PICARD, Guillaume VARIN,

Absents excusés :

Madame Marie-Anne BANCE a donné pouvoir à Monsieur Robin PICARD
Madame Laëtitia GIRAULT a donné pouvoir à Madame Marianne LEROUX
Monsieur Benoit FILLET a donné pouvoir à Monsieur Julian GUILLIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Julian GUILLIOT

Madame le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité rendre hommage à Monsieur Christian PICARD, Maire d’YMARE de 1979 à 1987, décédé le 3 janvier 2021.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2021

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal les remarques qu'ils ont à faire sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 Mars 2021.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du 15 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 du CCAS DE MONSIEUR LE TRÉSORIER

Madame le Maire souhaite laisser la présidence de la session concernant la présentation comptable du CCAS à Madame Corinne LEBRETON, Conseillère Municipale et Vice-Présidente de la Commission Aide Sociale.

Madame Corinne LEBRETON présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 du budget CCAS, tenu par Monsieur le Trésorier.

Le Compte de Gestion 2020 est en tous points identique au Compte Administratif 2020 du budget CCAS et n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Trésorier.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CCAS

Afin de présenter le compte administratif 2020 et avant de se retirer, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-19, Madame le Maire cède la présidence de la séance à Madame Corinne LEBRETON, Conseillère Municipale et Vice-Présidente de la Commission Aide Sociale, pour procéder à l'adoption de cette délibération.

Section de Fonctionnement		
Recettes	2020	19 010,77
Dépenses	2020	13 842,06
Excédent de l'exercice	2020	5 168,71
Solde d'exécution reporté	2019	7 126,07
Solde d'exécution cumulé	2020	12 294,78

Les Conseillers Municipaux sont invités à consulter les documents comptables en annexe.

Madame Corinne LEBRETON propose à ses collègues de délibérer et d'approuver le compte administratif 2020 du CCAS.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte administratif 2020 du CCAS est approuvé à l'unanimité

4- CONSTAT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

La présente délibération a pour objet de procéder au constat puis au report du résultat après approbation du compte administratif 2020.

Il est rappelé que le résultat de clôture 2020 s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement + 12 294,78 €

Madame LEBRETON propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent constaté qui sera imputé au budget Primitif 2020 comme indiqué ci-dessous :

Fonctionnement - Article R 002 (excédent reporté) + 12 294,78 €

Accord unanime du Conseil municipal

5- BONS DE CHAUFFAGE

Dans le cadre des aides attribuées, les membres de la Commission Aide Sociale autorise Madame le Maire à verser, sous forme de mandats et via le CCAS, l'attribution de bons de chauffage aux aînés de la Commune.

Ce bon s'élève à une somme qui est déterminée à partir de la grille servant au calcul du quotient familial et selon l'avis d'imposition.

La dotation correspondante sera imputée en 65621 au budget 2021 du CCAS d'YMARE.

Madame LEBRETON propose au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération.

Accord unanime du conseil municipal

6 - BUDGET DU CCAS – BUDGET PRIMITIF 2021

Madame LEBRETON présente le budget 2021 du C.C.A.S. (voir pièces en annexe) :

Le Budget 2021 du C.C.A.S. s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement Dépenses : 23 044,78 €

Recettes : 23 044,78 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- de voter le budget du C.C.A.S. et de mandater Madame le Maire pour l'exécution de ces dépenses et recettes.

Accord unanime du conseil municipal

7- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE M. LE TRÉSORIER

Madame le Maire souhaite laisser la présidence de la session concernant la présentation comptable du Budget Principal à Monsieur Vincent DUVAL, 1^{er} Adjoint et Vice-Président de la Commission Finances.

Monsieur DUVAL soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal présenté par Monsieur le Trésorier.

Le Compte de Gestion 2020 est en tous points identique au Compte Administratif 2020 de la Commune et n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Trésorier.

Accord unanime du conseil municipal

8- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Afin de présenter le compte administratif 2020 et avant de se retirer, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-19, Madame le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Vincent DUVAL, 1^{er} Adjoint et Vice-Président de la Commission Finances pour procéder à l'adoption de cette délibération.

Section de Fonctionnement		
Recettes	2020	1 149 645,89
Dépenses	2020	1 053 467,71
Excédent de l'exercice	2020	96 178,18
Solde d'exécution reporté	2019	5 550,13
Excédent SILG (Synd. Lycée)	2020	970,46
Solde d'exécution cumulé	2020	102 698,77

Section d'investissement		
Recettes	2020	509 993,45
Dépenses	2020	1 014 544,85
Excédent de l'exercice	2020	504 551,40
Solde d'exécution reporté	2019	559 028,18
Excédent SILG (Synd. Lycée)	2020	7 202,48
Solde d'exécution cumulé	2020	61 679,26

Les Conseillers Municipaux sont invités à consulter les documents comptables en annexe.

Après en avoir délibéré, Monsieur Vincent DUVAL propose à ses collègues d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Accord unanime du conseil municipal

9a- CONSTAT DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2020

Après approbation du compte administratif 2020, les résultats de clôture 2020 à constater sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	BP 002	: + 102.698,77€
Excédent d'investissement reporté	BP 001	: + 61.679,26€

Suite à leur présentation, le Conseil Municipal constate à l'unanimité les résultats de clôture de l'exercice comptable 2020.

Accord unanime du conseil municipal

9b- BESOINS DE FINANCEMENT 2021

Le Conseil Municipal est sollicité pour considérer les besoins de financement pour le nouvel exercice. Suite à l'approbation des résultats de clôture 2020, et au vu de l'absence de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur DUVAL indique :

- ⇒ Qu'il n'y a pas de besoins de financement en investissement car la section d'investissement est excédentaire

Le Conseil Municipal constate à l'unanimité qu'il n'y a pas de besoins en investissement 2021.

9c- AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Afin de couvrir le besoin de financement en investissement (voir délibération précédente) et au vu des nouvelles dépenses d'investissement programmées en 2021, Monsieur DUVAL propose de reprendre les excédents et de les affecter en réserve au Budget Primitif 2021.

Le Budget Primitif 2021 sera alors élaboré comme suit :

Fonctionnement : BP 2021 Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) = +76.548,03€

Investissement : BP 2021 Article 1068 (Affectation du résultat) = +26.150,74€
BP 2021 Article 002 (excédent d'investissement reporté) = +54.476,78€
BP 2021 Article 002 (excédent d'investissement reporté) = + 7.202,48€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat détaillée ci-dessus.

10- VOTE DES TAUX 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Seine-Maritime, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25,36%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 50,11 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 24,75 % et du taux 2020 du département, soit 25,36%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 69,50%.

La Commission Finances a décidé de maintenir les taux d'imposition communaux à l'identique de 2020. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 50,11%
- Taxe Foncier Non Bâti : 69,50%
-

Accord unanime du Conseil Municipal

11 - TARIFS MUNICIPAUX

TARIFS MUNICIPAUX

SERVICES COMMUNAUX

LOCATION SALLE DES FÊTES

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
De 14h à 19h	180,00 €	185,00 €
Journée en semaine	180,00 €	185,00 €
Du samedi 14h au dimanche 02h	340,00 €	350,00 €
Tarif Personnel communal (dans la limite d'une fois par an)	170,00 €	175,00 €
Caution	150,00 €	150,00 €

CIMETIÈRE

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Concession 30 ans	200,00 €	210,00 €
Columbarium 15 ans	245,00 €	255,00 €
Columbarium 30 ans	340,00 €	350,00 €

SERVICE EXTRA-SCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS (garderie incluse)

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
<i>Ymare</i>		
Tarif journalier	14,65 €	14,94 €
Tarif journalier (pour un forfait hebdomadaire)	13,20 €	13,46 €

Extérieurs

Tarif journalier	22,10 €	22,54 €
Tarif journalier (pour un forfait hebdomadaire)	19,90 €	20,30 €

SERVICE PÉRI-SCOLAIRE

CANTINE

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Repas enfant	3,90 €	3,98 €
Repas adulte	5,30 €	5,41 €
Repas personnel communal	3,90 €	3,98 €

GARDERIE

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Goûter	1,35 €	1,38 €
Prix à l'acte (garderie)	1,80 €	1,84 €
Forfait mensuel (garderie + étude surveillée + goûter)	50,00 €	51,00 €

COURS DU SOIR

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
1 heure	1,80 €	1,84 €

SERVICE FACTURATION

MISE A DISPOSITION PERSONNEL

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
1 heure	23,60 €	24,07 €

Accord unanime du Conseil Municipal

12 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES

Sur proposition de la commission finances, Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les participations aux syndicats et subventions qui seront attribuées aux associations au titre de l'exercice 2021.

Compte-tenu de leur implication dans les sections associatives concernées :

- Mme Claudine DUVAL ne participe pas au vote pour la subvention Bibliothèque « A LIVRE OUVERT »
- Mr Benoit FILLET ayant donné pouvoir à Mr Julian GUILLIOT ne participe pas au vote pour la subvention de la bibliothèque « A LIVRE OUVERT » et la subvention à l'association Florian FILLET

Détail des subventions et participations versées

		Voté 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021	Voté 2021
6554	Contributions aux organismes de regroupement	2 352,00	2 352,00	5 716,00	
65541	EICAPER	2 352,00	2 352,00	2 348,00	
65548	Solde contentieux Syndicat des Collèges			3 368,00	
6558	Participations FSL	950,00	901,36	950,00	
65581	Contribution Fonds de Solidarité Logement	950,00	901,36	950,00	
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publiques	19 700,00	19 700,00	14 700,00	
657361	Coopérative Ecole Élémentaire	4 700,00	4 700,00	4 700,00	
657362	C.C.A.S.	15 000,00	15 000,00	10 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	26 670,00	24 464,00	26 670,00	
	ASCY	11 000,00	11 000,00	9 782,58	
	ASCY <i>Subvention Métropole COVID</i>			1 217,42	
	ASCY Subvention Pétaque Marseillaise	300,00		0,00	
	Bibliothèque "A Livre Ouvert"	1 900,00	1 900,00	1 900,00	
	Chandelle Verte	3 500,00	3 500,00	3 500,00	
	Chandelle Verte <i>Subvention Métropole COVID</i>			500,00	
	FCPE Ymare	225,00	225,00	225,00	
	Femmes Solidaires	890,00	890,00	890,00	
	Jardins Ouvriers	530,00	530,00	530,00	
	Subvention exceptionnelle	500,00		1 214,00	

Les Blés d'Or Ymarois	2 100,00	2 100,00	2 100,00	
Les Blés d'Or Ymarois <i>Subvention Métropole COVID</i>			500,00	
Europe-Inter-Échanges	625,00	619,00	311,00	
Subvention exceptionnelle Tennis Sport Adapté	1 000,00		0,00	
Subvention exceptionnelle Tennis	2 000,00	2 000,00	0,00	
Association Florian FILLET	500,00	500,00	500,00	
WYFFA	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
ACCESS	400,00		0,00	
Judo Club du Plateau Est			1 500,00	
Judo Club du Plateau Est <i>Subv. Métropole COVID</i>			500,00	
Les restaurants du cœur et les relais du cœur			150,00	
Centre Normandie Lorraine (1 enfant)			150,00	

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil, à la majorité, a décidé d'adopter le tableau ci-dessus et de mandater Madame le Maire pour l'exécution de ces dépenses.

13 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire invite Monsieur Vincent DUVAL, 1^{er} Adjoint chargé des Finances, à présenter le Budget Primitif 2021 qui a été élaboré sur proposition de la commission finances du 23 mars 2021.

Les documents comptables sont joints afin d'être consultés.

Le Budget primitif principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	Dépenses :	1 153 292,03 euros
	Recettes :	1 153 292,03 euros
- Section d'investissement	Dépenses :	132 370,00 euros
	Recettes :	132 370,00 euros

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De voter l'ensemble des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- De la mandater pour l'exécution de ces dépenses et recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal

14- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL RÉCRÉ A4 – FISCALISATION – Année 2021

La Commune d'YMARE adhère au syndicat intercommunal RÉCRÉ A4 depuis sa création.

A notre demande, Madame la Présidente du Syndicat RÉCRÉ A4, dans le cadre du Budget Primitif du Syndicat qui a été voté lors de son comité le 16 mars 2021, nous a indiqué que le montant de la participation de la Commune pour l'année 2021 s'élève à 49 453,00 €, montant identique à l'année 2020.

Madame le Maire propose que la participation de la commune de 49 453,00 € à ce Syndicat Intercommunal soit entièrement fiscalisée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Décider de la fiscalisation entière de la participation de la Commune pour un montant de de 49 453,00 € au Syndicat Intercommunal RÉCRÉ A4.

Accord unanime du Conseil Municipal

15 - SUBVENTION F.A.A. MÉTROPOLE : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle que la Métropole attribue des subventions dans le cadre du Fond d'Aide à l'Aménagement de ses communes membres.

La subvention F.A.A. de 2021 est estimée à 9 700 €.

Madame le Maire propose de solliciter la Métropole au titre de cette subvention les projets d'investissement suivants :

- Travaux d'isolation à la Salle Polyvalente d'YMARE et au Restaurant scolaire pour répondre aux exigences de la COP 21.
Le montant des devis de : 8.364,83€ H.T. soit 10.037,96€ T.T.C.
A ce titre, la subvention F.A.A. 2021 est sollicitée.
 - Travaux de mise aux normes Handicapés : dans le cadre des travaux de mise aux normes Handicapés à la Salle Polyvalente d'Ymare et au Restaurant scolaire, nous entreprenons la mise en place d'alarmes incendie et d'alarmes flash. Ces

travaux sont nécessaires pour respecter les préconisations de la Commission de Sécurité.

Le montant des devis est de : 2.374,28 € H.T. soit 2.849,14€ T.T.C.

A ce titre, la subvention F.A.A. 2021 est sollicitée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Solliciter la Métropole pour l'octroi de la subvention F.A.A. au titre de 2021 afin de participer au financement de ces 2 investissements
- Mandater Madame le Maire afin d'entamer les démarches nécessaires auprès de la Métropole pour l'obtention des dites-attributions,
- Accepter le versement unique sur le budget communal 2021 du F.A.A. de l'exercice 2021, lorsque le montant sera voté et attribué lors du prochain Conseil Métropolitain.

16 - SUBVENTION DETR : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle que l'état, par la Préfecture de Seine-Maritime, attribue des subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La DETR de 2021 est demandée équivalent au montant des travaux Hors Taxe, soit 10.739,11 €.

Madame le Maire propose de solliciter la Métropole au titre de cette subvention les projets d'investissement suivants :

- Travaux d'isolation à la Salle Polyvalente d'YMARE et au Restaurant scolaire pour répondre aux exigences de la COP 21.

Le montant des devis de : 8.364,83€ H.T. soit 10.037,96€ T.T.C.

A ce titre, la DETR 2021 est sollicitée.

- Travaux de mise aux normes Handicapés : dans le cadre des travaux de mise aux normes Handicapés à la Salle Polyvalente d'YMARE et au Restaurant scolaire, nous entreprenons la mise en place d'alarmes incendie et d'alarmes flash. Ces travaux sont nécessaires pour respecter les préconisations de la Commission de Sécurité.

Le montant des devis est de : 2.374,28 € H.T. soit 2.849,14€ T.T.C.

A ce titre, la DETR 2021 est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Solliciter M. le Préfet pour l'octroi de la DETR au titre de 2021 afin de participer au financement de ces 2 investissements
- Mandater Madame le Maire afin d'entamer les démarches nécessaires auprès de la Préfecture, service des finances locales, pour l'obtention des dites-attributions,

- Accepter le versement unique sur le budget communal 2021 de la DETR pour l'exercice 2021, lorsque le montant sera notifié et attribué par les services préfectoraux.

Questions diverses :

IL a été abordé les problématiques de circulation de la route de Rouen à la demande d'un administré.

Une rencontre avec la commune de Quévreville la Poterie et la Métropole a été envisagée.

La séance est levée à 22h15